



En exercice : 58
Présents : 46
Votants : 51

Séance du 12 décembre 2022

Le douze décembre deux Mille Vingt-deux à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 6 décembre 2022, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ
ATHÉE
BALLOTS
BOUCHAMPS LES CRAON
BRAINS SUR LES MARCHES
CHÉRANCÉ
CONGRIER
COSMES
COSSÉ LE VIVIEN

COURBEVEILLE
CRAON

CUILLÉ
DENAŽÉ
FONTAINE COUVERTE
GASTINES
LA BOISSIÈRE
LA CHAPELLE CRAONNAISE
LA ROË
LA ROUAUDIÈRE
LA SELLE CRAONNAISE
LAUBRIÈRES
LIVRÉ LA TOUCHE
MÉE
MÉRAL
NIAFLES
POMMERIEUX
QUELAINES ST GAULT
RENAŽÉ
SENONNES
SIMPLÉ
ST AIGNAN S/ROË
ST ERBLON
ST MARTIN DU LIMET
ST MICHEL DE LA ROË
ST POIX
ST QUENTIN LES ANGES
ST SATURNIN DU LIMET

/
MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire
CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires
GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
/
/
LEPICIER René-Marc, titulaire
COUËFFÉ Dominique, titulaire
Christophe LANGOUËT, DOREAU Jean Sébastien, MANCEAU Laurence, RADE Maurice, BÉZIER Florence, titulaires
BANNIER Géraldine, titulaire
de GUÉBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, PREVOSTO Dominique, LANVIERGE Quentin, MAHIER Aurélie, RAGARU Edit, titulaires
/
GOHIER Odile, titulaire
BASLÉ Jérôme, titulaire
BERSON Christian, titulaire
TESSIER Jean-Pierre, titulaire
/
/
JUGÉ Joseph, titulaire
BRÉHIN Colette, titulaire
CHANCEREL Philippe, titulaire
BAHIER Alain, titulaire
CHAMARET Richard, titulaire
GENDRY Daniel, titulaire
RESTIF Vincent, titulaire
LEFEVRE Laurent, de FARCY de PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, titulaires
BARBÉ Béatrice, titulaire
/
GUILLET Vincent, titulaire
FRANGEUL Raymond, suppléant.
BOURBON Aristide, titulaire
GILLES Pierrick, titulaire
BEUCHER Clément, titulaire
GUINEHEUX Dominique, titulaire
BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), DESHOMMES Catherine (Cuillé), LECOT Gérard (La Chapelle Craonnaise), JULIOT Thierry (La Rouaudière), GARBE Pascale (Méral), PELLUAU Philippe (Renazé), LIVENNAIS Norbert (Renazé) ? PENE Loïc (St Aignan S/Roë)

Étaient absents : DEROUET Loïc (Astillé), SORIEUX Vanessa (Brain s/les Marches)), VALLEE Jacky (Chérancé), TISON Hervé (Congrier), HAMARD Benoît (Craon), CHADELAUD Gaétan (La Roë), DERVAL Séverine (La Selle Craonnaise), CLAVREUL Yannick (Simplé), GAUCHER Olivier (St Erblon)

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Gérard LECOT a donné pouvoir à Dominique GUINEHEUX

Pascale GARBE a donné pouvoir à Richard CHAMARET

Norbert LIVENNAIS a donné pouvoir à Patrick GAUTIER

Loïc PENE a donné pouvoir à Vincent GUILLET

Secrétaire de Séance : Élu M. Dominique COUEFFE, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2022-12/169 – EAU ET ASSAINISSEMENT

TARIFS DES PRESTATIONS DES TRAVAUX REALISES PAR LA REGIE A COMPTER DE 2023

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE

CRAON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du : 12 décembre 2022

OBJET 2022-12/169 – EAU ET ASSAINISSEMENT

Tarifs des prestations des travaux réalisés par la régie à compter de 2023

M. Richard CHAMARET, Vice-président en charge de l'Environnement, l'Eau et l'Assainissement, rapporte au conseil communautaire que, lors du Conseil d'exploitation du 29 novembre 2022, il a été proposé :

- La refonte du bordereau des prix des prestations de travaux réalisés par la Régie dans le domaine de l'eau potable, pour une unicité avec celui qui sera imposé au délégataire AEP dans le cadre de la future Délégation de Service Public (*les mêmes tarifs de prestations d'eau potable seront ainsi appliqués sur l'ensemble du territoire de la CCPC*) (*Annexe 8*).
- Une actualisation de +7% des tarifs 2022 de l'eau potable et du bordereau des prix des prestations de l'assainissement collectif (*Annexe 9*) du secteur de la Régie.

Il est rappelé que les bordereaux de prix initiaux avaient été validés par délibération n°2018-04-65 du conseil communautaire du 16 avril 2018.

L'ensemble des prix des bordereaux des prestations au 1^{er} janvier 2023 est détaillé en *Annexe I* et en *Annexe II*.
Considérant la proposition du Conseil d'exploitation en date du 9 novembre 2022,

Après avis favorable du Bureau en date du 05 décembre 2022,

Le conseil communautaire, après avoir délibéré,
À l'unanimité,

- **VALIDE** les tarifs applicables aux prestations de travaux liées à l'eau potable et à l'assainissement à compter du 1^{er} janvier 2023, tels que présentés en **Annexes I et II**.

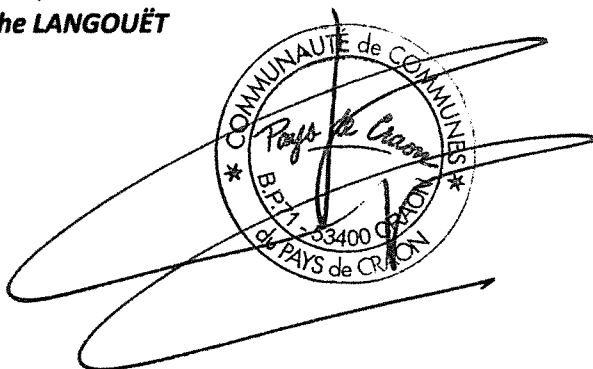
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Craon, le 16 décembre 2022

Pour extrait conforme,

Le Président,

Christophe LANGOUËT



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20221212-DELIB202212169-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2022

Affichage : 19/12/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

